

L'honorable M. FERGUSON : Peut-être que mon honorable ami ne s'opposera pas à ce que le comité lève sa séance?

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Si mon honorable ami le désire, je laisserai le bill en suspens.

L'honorable M. GIBSON, au nom du comité, fait rapport que l'étude du bill a fait quelques progrès et demande de siéger de main.

PRESENTATION DE BILLS.

Bill (n° 31) intitulé: "Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables."—(L'honorable sir Richard Cartwright.)

Bill (n° 35) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Salisbury and Harvey Railroad Company."—(L'honorable M. Domville.)

Bill (n° 38) "Loi concernant la Canadian Northern Quebec Railway Company."

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures.

SENAT.

Séance du mercredi, 3 mars 1909.

Présidence de l'honorable M. J. K. Kerr.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

PRESENTATION D'UN BILL.

Bill (F) intitulé: Loi constituant en corporation le conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (l'honorable M. Ross) (Middlesex).

IMPORTATION DE L'ALUMINIUM.

MOTION.

L'honorable M. DOMVILLE propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

Il dit: Je désire appeler l'attention du public sur l'augmentation rapide de la production de l'aluminium dans notre pays. Rien n'indique qu'on la produisit avant 1905. Cette année-là la production s'éleva à 2,469,382 louis. L'année suivante, la production s'éleva à 3,008,122 louis. En 1907, la production s'éleva à 5,351,585 louis, la valeur de la production s'étant élevée à \$1,051,212. L'augmentation a presque doublé tous les ans. Comme ce métal est tiré de l'argile connue sous le nom d'oxyde d'aluminium, il est de la plus haute importance que l'attention du pays soit appelée sur la question. Nous possédons dans notre pays quelque chose qui peut faire faire de l'argent, sans bonis et sans aides du dehors, et j'ai pour objet, en soumettant cette question à cette honorable Chambre, de prouver au public étranger que nous nous occupons d'éléments précieux qui se trouvent dans notre pays. Nous possédons des ressources naturelles de toute sorte. Je propose, pour avoir ce renseignement, non pas une adresse, mais un ordre de la Chambre.

La motion est adoptée.

LOI MODIFIANT LA LOI DES CHEMINS DE FER.

DEUXIEME LECTURE.

L'honorable M. ELLIS propose la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant la loi des chemins de fer". Il dit: En proposant la deuxième lecture du bill, je ne veux pas faire de longues observations sur un sujet qui a été déjà discuté à fond dans le Parlement du Canada. Ce bill a été discuté au Sénat l'année dernière, et chaque honorable sénateur doit passablement bien se rappeler les dispositions qu'il contient. Le bill tend à proposer de retrancher de la loi des chemins de fer l'article 275 et d'y substituer le suivant:

275: Nul train ne traversera une voie publique qui est au niveau des rails, dans une partie populeuse d'une cité, d'une ville ou d'un village, à une vitesse de plus de dix milles à l'heure, à moins que la voie publique, au passage à niveau, ne soit protégée comme il convient, ou à moins que passage à niveau ne soit construit et ensuite régulièrement entretenu en conformité des ordonnances, règles et ordres du comité à ce sujet. La commission peut en tous cas établir telle limite de vitesse qu'elle juge à propos.